

## TABLEAU COMPARATIF

| <b>Texte adopté par le Sénat<br/>en première lecture</b> | <b>Textes adoptés par<br/>l'Assemblée nationale en<br/>première lecture</b>  | <b>Propositions de la commission</b>          |
|--|--|---|
| .....  | .....<br><br><i>Art. 3 (nouveau)</i><br><br>Sous réserve des décisions de justice devenues définitives, est validée la perception des droits mis à la charge des élèves –avocats par délibération des conseils d'administration des centres régionaux de formation professionnelle d'avocats pour les années 1992 à 1997, en tant que la régularité de cette perception pourrait être mise en cause sur le fondement de l'illégalité des délibérations de ces conseils d'administration instaurant de tels droits. | .....<br><br>Art. 3<br><br>Sans modification. |